

**Département de la Savoie**  
**COMMUNE DE CHAMOIX-SUR-GELON**

---

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 9 DECEMBRE 2021**

L'An deux mille vingt et un, le 9 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alexandre DALLA MUTTA, Maire.

Etaient présents : AGUETTAZ Stéphane BILLIET Irène, BOUVET David, DEBRION Cécile, GUERIN Muriel, LANDAZ Jean Louis, SENIS Sébastien, THIABAUD Danièle, VILLIERMET Fabrice, VIOUDY Guy,

Étaient excusés : Philippe FANTIN (pouvoir à Stéphane AGUETTAZ), Sarah PINOT (pouvoir à Muriel GUERIN), Roland BOUVET, Manon WANTELLET

Était absent :

**ORDRE DU JOUR :**

- ✓ **Budget Primitif : virement de crédits**
- ✓ **Budget Primitif : prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2022**
- ✓ **Marché Public : enfouissement des réseaux secs « rue de la Poste » : convention de mandat de maîtrise d'ouvrage valant également convention financière avec le SDES**
- ✓ **Foncier : achat de terrains**
- ✓ **Patrimoine : cession logements à l'OPAC**
- ✓ **Divers**

-----  
**Mot d'accueil de Monsieur le Maire**

L'année qui s'achève a bouleversé nos habitudes et très certainement pour beaucoup d'entre nous, notre façon de voir et de penser dans laquelle nous vivons. Ainsi, essayons de répondre aux demandes légitimes des habitants sur ce qu'ils attendent de leurs élus quant à la qualité des infrastructures, il est inexorable de passer par les travaux.

Constatation du quorum

Ouverture de la séance

Approbation du compte-rendu du 28 septembre 2021

Désignation du secrétaire de séance : Muriel GUERIN

Décision prise dans le cadre de la délégation accordée au Maire :

- Signature devis sonorisation Marché de Noël
- Signature devis journée élagage avec lamier
- Signature devis renouvellement adhésion plateforme dématérialisation « marchés publics » et « actes ».

**1- Budget primitif : virement de crédits :**

Rapporteur : Muriel GUERIN

Afin d'anticiper l'achat d'une épareuse en 2022, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit à l'opération « 111 – achat de matériel » de 45 000 €. Ceci permettra d'éviter d'attendre le vote du budget primitif 2022 pour régler l'achat.

**Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer le virement de crédits nécessaire à l'acquisition de matériel.**

**2- Budget primitif : prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2022 :**

Rapporteur : Muriel GUERIN

Préalablement au vote du budget primitif 2022, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2021.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2022 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2021.

**Décision : le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2022.**

**3- Marché public : enfouissement des réseaux secs « rue de la Poste » : convention de mandat de maîtrise d'ouvrage valant également convention financière avec le SDES :**

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commune de Chamoux-sur-Gelon mandate le SDES (Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie) par une convention, pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil de télécommunication, et ce conjointement aux travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité réalisé sous maîtrise d'ouvrage du SDES pour l'opération « aménagement et sécurisation rue de la Poste ».

**Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage valant également convention financière à passer avec le SDES.**

**4- Foncier : achat de terrains :**

Rapporteur : Jean Louis LANDAZ

Rappel du projet d'aménagement d'une aire de stationnement située le long de la « route de la Servaz » RD 25 à Chamoux-sur-Gelon. Pour permettre ce projet, la commune doit acquérir une parcelle cadastrée en section ZP sous le numéro 19 d'une superficie de 3 250 m<sup>2</sup>

**Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition de 2 361 m<sup>2</sup> de la parcelle ZP 19 et autorise le Maire à signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces afférentes.**

**Monsieur le Maire précise qu'un projet d'aménagement de la « route de la Servaz » avec la réalisation de 2 bandes cyclables fera l'objet d'une demande de subvention auprès du Département.**

**5- Patrimoine : cession logements à l'OPAC :**

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'OPAC DE LA SAVOIE s'est portée acquéreur des deux logements locatifs sociaux au premier étage du bâtiment sis à CHAMOUX SUR GELON (Savoie) au centre-Bourg cadastré section B numéro 2051 pour une contenance de 39a 52ca formant partie de la parcelle cadastré section B numéro 1958

**Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire établir un état descriptif de division en volumes ou copropriété de l'ensemble du bâtiment.**

**Décide de céder les lots de volumes correspondant aux deux logements locatifs sociaux de premier étage moyennant le prix d'un euro lequel sera payé comptant.**

**Dit que cette vente à l'euro symbolique se justifie du fait de la prise en charge par l'OPAC de la Savoie de travaux importants sur le bâtiment (désamiantage, mise en conformité)**

**Constate que le bien ne fait pas partie du Domaine public et qu'aucun aménagement spécifique n'a été effectué en vue de le mettre au service du public.**

**Charge Monsieur le Maire d'entreprendre les formalités**

**Charge Monsieur le Maire de pouvoir convenir de toutes conditions qu'il jugera convenables pour la commune.**

**Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cet effet auprès du notaire ainsi que toutes pièces afférentes.**

**6- Divers :**

- Demande de subvention par l'école élémentaire d'Aiguebelle pour l'organisation d'une classe de découverte :

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde une subvention de 80 € par enfant, pour les 2 enfants scolarisés en classe ULIS à l'école d'Aiguebelle

- Bulletin municipal :

- Echanges sur l'état d'avancement du document

- Cérémonie des vœux :

- Elle pourrait avoir lieu le 8 janvier 2022 en fonction des dispositions sanitaires en vigueur à cette date.

Pour conclure la séance, Monsieur le Maire fait une petite allocution :

Comme vous le savez, la période est encore très incertaine quant à la COVID 19 et à son évolution. Toutefois, avec nos services municipaux tentons, autant que faire se peut, d'être présents auprès de nos entreprises et commerçants, qui mettent toute l'année, de la vie dans notre commune et préservent nos emplois.

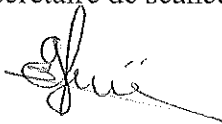
Ainsi, je souhaite vous dire par ces quelques lignes, combien je vous suis reconnaissant du soutien et de la confiance que vous apportez au développement de notre village.

Bonnes fêtes de fin d'année et belle année 2022 à vous tous chers collègues et concitoyens.

La séance est levée à 20 H15

Fait à CHAMOIX SUR GELON le 10 décembre 2021

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

